



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le dimanche 23 juin 2019

à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
de la circonscription
de Rodez

Objet : Planning piscine du Grand Rodez

Madame l'Inspectrice,

Le planning 2019/2020 des piscines de Rodez transmis aux écoles en cette fin d'année nous questionne à plusieurs titres.

En premier lieu, nous relevons des horaires qui contraignent les écoles à des déplacements en dehors des heures de classe. Ceci posera des problèmes supplémentaires de responsabilité mais aussi des difficultés d'organisation personnelle pour de nombreux collègues. Ce n'est pas acceptable.

De plus, l'organisation proposée sur une période de 5 semaines, avec deux séances hebdomadaires, implique un nombre conséquent de parents agréés mais surtout disponibles sur deux créneaux par semaine. Cela risque de générer des difficultés pour de nombreuses écoles voire même des annulations lorsque le taux d'encadrement légal ne pourra être respecté.

Enfin et surtout, nous constatons une priorité donnée aux écoles privées bien mieux servies que nos écoles publiques dans l'élaboration de ce planning. En effet, les écoles privées sont majoritairement placées sur des créneaux de l'après-midi, créneaux prisés par les collègues pour ne pas pénaliser les apprentissages fondamentaux plus favorables le matin. De plus, le passage suivant du mail accompagnant le planning nous interroge : « Une organisation particulière pour les écoles privées peut aussi être imaginée (à voir directement entre les établissements et les chefs de bassin) ». Qu'entendez-vous par là ?

Pour le SNUipp-FSU12 comme pour la grande majorité de nos collègues et des usagers du service public d'éducation, les écoles de la commune sont les écoles publiques. En conséquence, il est légitime que nos écoles publiques soient prioritaires, qu'il s'agisse de l'accès aux équipements municipaux ou plus largement dans le traitement des affaires scolaires qui relèvent des municipalités ou de la communauté de communes. Cette affaire illustre au niveau local la proximité que les pouvoirs publics n'hésitent pas à afficher avec l'enseignement privé, en lui apportant par exemple de nouveaux financements avec l'instruction obligatoire à 3 ans. Nous ne pouvons que le déplorer et le dénoncer.

Nous vous demandons donc, Madame l'Inspectrice, d'intervenir auprès des services de l'agglomération du Grand Rodez pour reconsidérer l'élaboration du planning des piscines au bénéfice des écoles publiques, en prenant en compte leur fonctionnement et les contraintes des enseignant-es qui y exercent.

Soyez assurée, Madame l'Inspectrice, de notre profond attachement au Service Public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,
Valérie Tavernier
Antoine Cantais

Alvin Tanir.

